

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1754**

commune (s) :

objet : Fourniture d'outillage, de fixations, de produits métallurgiques et de serrurerie pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1754**

objet : **Fourniture d'outillage, de fixations, de produits métallurgiques et de serrurerie pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre du renouvellement des marchés à bons de commande, le présent rapport a pour objet la fourniture d'outillage, de fixations et consommables, de produits métallurgiques et de serrurerie pour les services de maintenance des bâtiments et les ateliers des services urbains de la Communauté urbaine de Lyon.

L'opération est allotie et traitée par marchés séparés d'une durée ferme de un an, reconductible 3 fois une année.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics en vue de l'attribution de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : outillage, pour un montant global minimum de 1 400 000 € HT et maximum de 3 200 000 € HT,
- lot n° 2 : fixations et consommables, pour un montant global minimum de 800 000 € HT et maximum de 2 000 000 € HT,
- lot n° 3 : produits métallurgiques, pour un montant global minimum de 400 000 € HT et maximum de 1 600 000 € HT,
- lot n° 4 : serrurerie, pour un montant global minimum de 320 000 € HT et maximum de 960 000 € HT.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics et de son article 77, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 16 juillet 2010, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes pour des marchés à bons de commande d'une durée ferme de un an, reconductibles expressément 3 fois une année :

- lot n° 2 : fixations et consommables ; entreprise Descours Cabaud pour un montant global minimum de 800 000 € HT (956 800 € TTC) et maximum de 2 000 000 € HT (2 392 000 € TTC),
- lot n° 3 : produits métallurgiques ; entreprise KDI pour un montant global minimum de 400 000 € HT (478 400 € TTC) et maximum de 1 600 000 € HT (1 913 600 € TTC),
- lot n° 4 : serrurerie ; entreprise Quincaillerie Moderne pour un montant global minimum de 320 000 € HT (382 720 € TTC) et maximum de 960 000 € HT (1 148 160 € TTC).

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés pour les lots suivants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 2 : fixations et consommables ; entreprise Descours Cabaud pour un montant global minimum de 800 000 € HT (956 800 € TTC) et maximum de 2 000 000 € HT (2 392 000 € TTC),

- lot n° 3 : produits métallurgiques ; entreprise KDI pour un montant global minimum de 400 000 € HT (478 400 € TTC) et maximum de 1 600 000 € HT (1 913 600 € TTC),

- lot n° 4 : serrurerie ; entreprise Quincaillerie Moderne pour un montant global minimum de 320 000 € HT (382 720 € TTC) et maximum de 960 000 € HT (1 148 160 € TTC).

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et éventuellement suivants, section de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.